



Bruxelles, le 28 mai 2021  
(OR. en)

9164/21

ESPACE 61  
MARE 18  
RECH 272  
COMPET 428  
MI 397  
IND 147  
ENV 376  
EU-GNSS 29  
TRANS 334  
TELECOM 227  
ENER 239  
EMPL 263  
CSDP/PSDC 283  
CFSP/PESC 521

## RÉSULTATS DES TRAVAUX

---

Origine: Secrétariat général du Conseil  
en date du: 28 mai 2021  
Destinataire: délégations  
N° doc. préc.: 8959/21  
Objet: L'espace au service des personnes dans les zones côtières européennes  
- Conclusions du Conseil (adoptées le 28/5/2021)

---

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur l'espace au service des personnes dans les zones côtières européennes, adoptées par le Conseil lors de sa 3797<sup>e</sup> session tenue le 28 mai 2021.

**Conclusions du Conseil sur l'espace au service des personnes dans les zones côtières  
européennes**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

RAPPELANT:

- A. le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, qui confère à l'UE une compétence dans le domaine spatial<sup>1</sup>;
- B. la communication de la Commission intitulée "Stratégie spatiale pour l'Europe", présentée le 26 octobre 2016<sup>2</sup>, et en particulier l'objectif stratégique consistant à maximiser les avantages que représente l'espace pour la société et l'économie européenne et le rôle du nouvel espace;
- C. les conclusions du Conseil du 30 mai 2017 intitulées "Une stratégie spatiale pour l'Europe"<sup>3</sup>, dans lesquelles l'accent est mis sur la nécessité d'accroître le recours aux technologies et aux applications spatiales pour soutenir les politiques publiques et apporter des solutions efficaces aux défis sociétaux, et sur l'importance d'assurer de manière fiable la continuité des programmes phares Galileo, EGNOS et Copernicus de l'UE et de faire en sorte que leur évolution soit axée sur les utilisateurs, de soutenir la recherche et l'innovation, ainsi que de mettre en place des plateformes européennes de services gérées par l'industrie afin d'agréger les données du programme Copernicus et d'offrir une diffusion appropriée à long terme des données et un accès à celles-ci, ainsi que des capacités de traitement en ligne;
- D. l'évaluation intermédiaire de Copernicus de juillet 2017<sup>4</sup>, qui a confirmé l'importance que le programme revêt pour la fourniture de services dans le domaine de l'environnement et de la sécurité, en répondant aux besoins opérationnels de ses utilisateurs et des citoyens européens en général, et a constaté qu'il n'y avait qu'un petit nombre de domaines dans lesquels des produits devraient être ajoutés, par exemple pour les zones côtières;

---

<sup>1</sup> En particulier l'article 4, paragraphe 3, et l'article 189.

<sup>2</sup> Doc. 13758/16.

<sup>3</sup> Doc. 9817/17.

<sup>4</sup> Doc. 13599/17 + ADD 1.

- E. les conclusions du Conseil sur des solutions spatiales pour un Arctique durable du 29 novembre 2019<sup>5</sup>, dans lesquelles le Conseil souligne que bon nombre des défis et des besoins de l'Arctique sont analogues à ceux d'autres régions côtières et reculées, des mers et des océans, et qu'il faut améliorer les synergies et la coordination avec d'autres initiatives régionales, notamment celles pour une gestion maritime intégrée, et reconnaît le rôle des services thématiques de Copernicus, en rappelant l'importance que revêtent les synergies avec Galileo pour des opérations de transport, des activités économiques et une surveillance environnementale sûres;
- F. les conclusions du rapport de l'UE sur l'économie bleue de 2020, notamment la nécessité de reconnaître la valeur des océans et des mers, qu'elle soit économique, sociale, environnementale ou culturelle; l'économie bleue européenne, en tant que composante de la politique maritime intégrée de l'Union, peut et doit être un pilier central et solide qui contribue au programme du pacte vert pour l'Europe par la relance verte de l'économie européenne et la résilience de notre société;
- G. la déclaration conjointe de l'UE et de l'Agence spatiale européenne (ASE) de 2016 et la lettre cosignée par la Commission et l'ASE le 17 mars 2021, dans lesquelles il est admis que l'Europe devrait tirer parti de ses solutions spatiales pour ses politiques publiques et sa prospérité au bénéfice des citoyens européens, notamment à travers l'amélioration des performances des programmes phares de l'UE que sont Galileo et Copernicus;
- H. le rapport spécial n° 07/2021 de la Cour des comptes européenne intitulé "Programmes spatiaux Galileo et Copernicus de l'UE: les services ont été lancés, mais des efforts supplémentaires devront être déployés pour en assurer l'adoption";
- 1) EST CONSCIENT du fait que Copernicus est reconnu dans le monde entier comme un programme d'observation de la Terre bien établi et de premier plan, qui fournit des moyens pour soutenir la préservation de notre planète et de sa biosphère, appuyant ainsi l'élaboration de politiques visant, en particulier, à améliorer la qualité de vie des citoyens européens, et convient que le programme est essentiel pour apporter des solutions aux défis sociétaux mondiaux et joue un rôle important dans les transitions écologique et numérique, notamment par le développement d'applications en aval;
- 2) SOULIGNE qu'il convient de libérer tout le potentiel que Copernicus, Galileo et EGNOS présentent pour la société et l'économie de l'Union, y compris par des mesures relatives à l'adoption par les utilisateurs et par le marché afin de stimuler la croissance, la création d'emplois et le transfert de connaissances, ainsi que le renforcement des capacités et le développement des compétences;

---

<sup>5</sup> Doc. 14603/19

- 3) SOULIGNE que le règlement relatif au programme spatial de l'UE comprend un service Copernicus consacré à la surveillance du milieu marin, qui comporte parmi les actions à entreprendre la fourniture d'informations sur l'état et la dynamique des écosystèmes océaniques, maritimes et côtiers, et insiste sur la nécessité de prévoir de nouvelles missions pour relever des défis mondiaux tels que le changement climatique, les risques marins, la surveillance des écosystèmes marins vivants, ainsi que des services avancés et mieux ciblés pour les communautés d'utilisateurs nouvelles et actuelles; MET EN EXERGUE que le règlement comprend également un service Copernicus consacré à la surveillance des terres (y compris la bande côtière), qui fournit des informations géospatiales sur l'occupation des sols et ses modifications, l'affectation des sols, l'état de la végétation, le cycle de l'eau et l'énergie de surface de la Terre à un large éventail d'utilisateurs, dans le domaine des applications terrestres environnementales; et INSISTE sur le fait que les services et applications Copernicus apportent une contribution précieuse à la transition écologique et aux outils de prise de décision et de planification dans l'intérêt ultime des citoyens;
- 4) PREND ACTE de la déclaration ministérielle de l'Union pour la Méditerranée (UpM) sur l'économie bleue durable de février 2021, qui définit la dimension côtière et les utilisateurs comme étant une priorité de Copernicus, au même titre que la poursuite de la coordination actuelle des services Copernicus dans les domaines marin et terrestre et leur élargissement à d'autres services essentiels, et la prise en compte des exigences des organisations pour les services côtiers nationaux sur la base des pays du MED7<sup>6</sup>;
- 5) RAPPELLE que l'observation de la Terre joue un rôle essentiel dans le suivi de l'évolution des paramètres géophysiques et de l'impact de l'activité humaine sur les mers, les océans et en particulier dans les zones côtières, qui constituent des écosystèmes importants; RECONNAÎT que les zones côtières ne sont pleinement prises en compte de manière intégrée ni par les services terrestres, ni par les services marins, et qu'elles doivent faire l'objet de données, de services et de produits spécifiques, comme cela est recommandé dans l'évaluation intermédiaire de Copernicus, afin de permettre une meilleure compréhension des conséquences du changement climatique sur la base des contributions et des interactions entre le climat, les océans, les mers et les surfaces terrestres; RECONNAÎT que ces services de surveillance côtière devraient être fondés sur les besoins des utilisateurs et, dans la mesure du possible, être destinés à compléter les systèmes de surveillance privés et publics existants;

---

<sup>6</sup> Grèce, Espagne, France, Italie, Chypre, Malte et Portugal.

- 6) SOULIGNE que les zones côtières sont principalement constituées de régions très peuplées, de centres aux activités économiques intenses favorisant l'économie bleue, qui sont des écosystèmes confrontés à des défis et à des risques importants dus au changement climatique et à d'autres phénomènes naturels ou provoqués par l'homme, et que ces zones sont des atouts essentiels de l'économie bleue de l'UE pour la croissance et la transition écologique de l'Europe au bénéfice des citoyens;
- 7) RAPPELLE que Copernicus a joué un rôle dans le renforcement de notre connaissance de l'évolution du littoral; et que ses services et applications sont adaptés à la lutte contre le changement climatique et contribuent à un développement durable des activités humaines dans le cadre d'une approche équilibrée de la préservation à long terme des écosystèmes côtiers et de la biodiversité marine et terrestre qui y est associée;
- 8) RELÈVE que les six services thématiques de Copernicus répondent aux besoins des utilisateurs publics et privés dans les domaines de la surveillance de l'atmosphère, de la surveillance de l'environnement marin, de la surveillance terrestre, du changement climatique, de la gestion des urgences et de la sécurité; RECONNAÎT, toutefois, qu'il existe encore des lacunes dans la mesure des variables clés des écosystèmes côtiers et que des efforts de coordination et de coopération sont nécessaires afin de produire des données de manière routinière, homogène et interopérable; SE FÉLICITE des données fournies par nos partenaires internationaux en vue d'améliorer les produits Copernicus; et SOUTIENT les initiatives prises dans les cadres internationaux multilatéraux en matière de surveillance des zones côtières à l'aide de données spatiales;
- 9) RAPPELLE que les services des zones côtières nécessitent une approche multidimensionnelle pour mesurer les variables et développer des services et activités, afin de disposer d'un système d'information fiable et complet fondé sur des données d'observation de la Terre et des modélisations. Les dimensions à prendre en considération pourraient inclure la sûreté et la sécurité des personnes et des infrastructures, ainsi que la protection et la gestion des zones terrestres et urbaines et des écosystèmes côtiers, y compris la gestion de l'eau et de l'énergie et la protection du patrimoine culturel et des infrastructures maritimes. Les mesures de la pollution, de l'érosion, de l'occupation et de l'utilisation des terres, des inondations et de l'élévation du niveau de la mer faciliteront la surveillance et les prévisions en vue de soutenir l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci; ENCOURAGE une utilisation plus large des données satellitaires afin de compléter la surveillance environnementale nationale et réglementaire qui, actuellement, se fonde souvent principalement sur des données in situ;

- 10) ESTIME qu'une bonne coordination entre les entités concernées est nécessaire afin de fournir des services combinés dans de nombreux domaines présentant un intérêt pour les écosystèmes côtiers qui répondent de manière optimale aux besoins des utilisateurs, par exemple entre les services de sécurité pour la surveillance de l'environnement marin, les services d'urgence, les données de surveillance des terres ou les données météorologiques et climatiques et les prévisions météorologiques;
- 11) INSISTE sur le fait que ces approches bénéficieraient du partage des connaissances, y compris des données produites par les systèmes côtiers nationaux et régionaux, tant publics que privés, afin de fournir une valeur ajoutée aux informations existantes, ainsi que du partage des besoins des utilisateurs dans des zones côtières afin de planifier le développement de services et de produits côtiers spécialisés; et INVITE la Commission à élaborer une approche concertée et coordonnée pour l'intégration des services satellitaires, en particulier les produits et services Copernicus, en plus d'activités de stimulation du marché pour les entreprises, y compris les PME, les jeunes entreprises et les entreprises en expansion, afin de créer des solutions adaptées aux usagers des zones côtières et intégrées aux outils mis au point et utilisés par les États membres;
- 12) SE FÉLICITE de l'initiative de la Commission consistant à confier aux entités chargées de l'exécution de Copernicus responsables du service Copernicus de surveillance du milieu marin et du service Copernicus de surveillance des terres l'amélioration de la combinaison des deux services, ainsi que de la composante in situ de Copernicus, et à consolider les interfaces avec d'autres services pertinents, afin de fournir des produits de données spécialement destinés aux zones côtières au sein de l'UE; et INVITE la Commission et l'Agence de l'Union européenne pour le programme spatial à élaborer un plan de mise en œuvre pour l'utilisation des services spatiaux et des données spatiales dans le secteur en aval, en étroite coopération avec les forums d'utilisateurs, en renforçant et en intégrant les contributions des services marins et terrestres, ainsi que d'autres services pertinents, parallèlement aux activités de renforcement des capacités; ENCOURAGE l'adoption d'une approche progressive pour le développement de la modélisation des écosystèmes côtiers, en commençant par des projets pilotes dans des écosystèmes plus petits, tels que l'Arctique et le bassin méditerranéen, les régions atlantiques de l'UE ou la mer Baltique, la mer Noire et la mer du Nord;

- 13) RÉAFFIRME que le nouvel espace, s'il est bien adapté aux besoins des utilisateurs et aux débouchés commerciaux, peut fournir des services et des solutions spatiaux qui sont nécessaires aux zones côtières européennes; et INVITE la Commission et l'Agence de l'Union européenne pour le programme spatial à exploiter activement ces possibilités qui peuvent générer une croissance économique supplémentaire et profiter à la société en général;
- 14) ENCOURAGE la poursuite de l'exploitation des synergies avec Horizon Europe, y compris les missions d'Horizon Europe, à savoir la mission sur la santé des océans, des mers et des eaux côtières et intérieures, la mission relative aux villes neutres pour le climat et intelligentes et la mission relative à l'adaptation au changement climatique, y compris la transformation de la société, en vue de favoriser des processus d'innovation qui mettent en relation les technologies d'observation de la Terre et la localisation par satellite et d'autres plateformes de technologies terrestres ou aériennes; et RAPPELLE le rôle important d'Horizon Europe dans la mise en place et le développement de solutions spatiales innovantes et dans le soutien à l'industrie spatiale européenne;
- 15) RECONNAÎT que les satellites d'observation de la Terre et les sources de données in situ fournissent une grande quantité de données précieuses pour élaborer des outils de modélisation complexes qui peuvent être utilisés dans le cadre d'initiatives telles que Destination Terre; MET EN AVANT le fait que le partage de données et une utilisation plus répandue des technologies numériques innovantes, telles que l'intelligence artificielle et le calcul à haute performance, améliorent l'application des données d'observation de la Terre aux zones côtières;
- 16) ESTIME que les données Copernicus et les services Copernicus apportent des contributions essentielles à Destination Terre, comme le montre le volet "Digital Twin of the Ocean" qui sera basé sur le service consacré au milieu marin de Copernicus, et s'attend à ce que l'initiative Destination Terre contribue également à la réalisation des objectifs de Copernicus, garantissant ainsi leur coordination étroite;
- 17) PREND ACTE des contributions importantes qui seront apportées par le service d'urgence Galileo pour relayer les alertes des autorités de protection civile à la population des zones côtières en cas de catastrophes naturelles et de risques naturels, ainsi que par le service de recherche et de sauvetage de Galileo, qui est actuellement la référence en matière d'applications de recherche et de sauvetage en mer pour aider à localiser des personnes en détresse dans le monde entier.